

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 22/06/2012</p> <p>Date de publication : 05/07/2012</p>	<p>SÉANCE DU 28 JUIN 2012 À LA ROCHELLE</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE (jusqu'à la 19^{ème} question), M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Yann JUIN, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET (jusqu'à la 20^{ème} question), Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Patrick ANGIBAUD, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Brigitte BAUDRY, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI (jusqu'à la 20^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, Mme Nathalie GARNIER (jusqu'à la 20^{ème} question), M. Dominique GENSAC, Mme Béangère GILLE, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Guillaume KRABAL (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Sabrina LACONI (à partir de la 20^{ème} question), M. Patrick LARIBLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, M. Habib MOUFFOKES, M. Yvon NEVEUX, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZÉRARGA Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE (à partir de la 20^{ème} question), Mme Suzanne TALLARD (à partir de la 15^{ème} question) procuration à M. Jean-François FOUNTAINE (jusqu'à la 19^{ème} question), Monsieur Denis LEROY procuration à M. Maxime BONO, M. Jacques BERNARD procuration à M. Vincent DEMESTER, M. Aimé GLOUX procuration à Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET (à partir de la 21^{ème} question), M. Jacques LEGET procuration à M. Guy DENIER, M. Jean-Pierre FOUCHER procuration à M. Yannick REVERS, Mme Marie-Anne HECKMANN procuration à Mme Annie PHELUT, Vice-présidents</p> <p>Mme Saliha AZÉMA procuration à M. Patrick LARIBLE, M. Yves AUDOUX (à partir de la 15^{ème} question), M. Bruno BARBIER procuration à M. Yves AUDOUX (jusqu'à la 14^{ème} question), Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, Mme Marie-Thérèse CAUGNON procuration à Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Christelle CLAYSAC procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Jean-Claude COUGNAUD procuration à M. Christian GRIMPRET, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD procuration à Monsieur Michel-Martial DURIEUX, M. Jack DILLENBOURG procuration à Monsieur Habib MOUFFOKES, M. Alain DRAPEAU procuration à Monsieur Jean-François VATRÉ, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Monsieur Michel VEYSSIÈRE, M. Olivier FALORNI (à partir de la 21^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 15^{ème} question) procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Lolita GARNIER procuration à Mme Nathalie DUPUY, Mme Nathalie GARNIER (à partir de la 21^{ème} question), M. Gérard GOUSSEAU, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à M. René BÉNÉTEAU, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Charles KLOBOUKOFF, M. Guillaume KRABAL (à partir de la 20^{ème} question) procuration à M. Paulin DEROIR, M. David LABICHE procuration à M. Jean-Louis LEONARD, Mme Sabrina LACONI (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à M. Patrick ANGIBAUD, M. Arnaud LATREUILLE procuration à M. Michel BOBRIE, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Dominique MORVANT procuration à M. Pierre DERMONCOURT, M. Marc NEDELEC procuration à M. Dominique GENSAC, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à M. Daniel GROSCOLAS, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à M. Philippe MASSONNET, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure JAUMOUILLE</p>
---	--

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	60	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	28	Suffrages exprimés :	88
		Pour l'adoption :	88
Nombre de votants :	88	Contre l'adoption :	0

N° 14

**Titre / COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MER - ZAC MULTI-SITES DE LA GARE -
MODIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

Madame TALLARD expose que la ZAC multi-sites de la Gare, d'une superficie de près de 33 ha sur la commune de Dompierre-sur-Mer, a été créée par délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2006.

Deux sites ont été retenus dans le périmètre de la ZAC :

- l'îlot « Centre Ville » en centre bourg, d'une superficie d'environ 3 000 m² ;
- les secteurs de « Fief de Cheusse » et « Fief de la Garenne » s'étendant sur 32,7 ha, en limite de zone urbaine.

Le dossier de réalisation et le projet Programme des Equipements Publics ont été approuvés par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération.
le 28 septembre 2007.

Les nouvelles règlementations (en particulier le Grenelle de l'environnement), les évolutions des documents de planification et de programmation de la Communauté d'Agglomération et la prise en compte de la nouvelle donne commerciale, ont conduit à soumettre au présent Conseil Communautaire, une modification du dossier de réalisation, afin de rendre le projet de ZAC compatible.

Il en découle une modification du projet de programme des équipements publics dans ses principes d'aménagement et de financement avec :

- la mise en cohérence du schéma d'aménagement avec la densification de l'opération,
- l'augmentation de la participation de l'aménageur à la réalisation des équipements publics d'infrastructures et de superstructures, à hauteur de 1 946 900€ au lieu de 1 624 777€ prévus initialement, suite à l'évolution des besoins engendrés par l'opération.

Ainsi, l'aménageur financera à 60%, foncier compris, le pôle enfance réalisé sur le terrain destiné à l'accueil d'équipements publics, sur la base des prévisions d'occupation par les habitants de la ZAC.

De la même manière, il participera à 14% au financement de la maison de quartier et de l'extension et du déplacement de l'hôtel de ville et des ateliers municipaux, en fonction de l'évolution démographique attendue sur Dompierre-sur-Mer à l'horizon 2020.

Enfin, il prendra en charge le coût des travaux à réaliser sur la voirie départementale, soit 600 000€.

Des conventions particulières avec chacun des maîtres d'ouvrage concernés régiront les modalités de reversement des participations de l'aménageur à la CDA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains (S.R.U), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (U.H.) du 02 juillet 2003,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2006 approuvant le dossier de création de la ZAC Multi-sites de la Gare,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2007 approuvant le dossier de réalisation,

Considérant le projet de modification du dossier de réalisation de la ZAC multi-sites de la Gare, soumis pour approbation au Conseil Communautaire du 28 juin 2012,

Considérant le projet de programme des équipements publics modifié, annexé à la présente délibération,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification du programme des équipements publics de la ZAC multi-sites de la Gare, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités se rapportant à cette affaire.

- Conformément à l'article R 311-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera :
- affichée pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'en mairie de Dompierre-sur-Mer et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département ;
 - publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
ET PAR EMPÊCHEMENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU